

COMPTE RENDU DES REUNIONS MONITORING ANGUILE DES 8 ET 9 AVRIL 2010

Présent :

- **Onema DG** : Jean-Pierre Porcher, Laurent Beaulaton, François Gâtel
- **Rhin et Meuse** : Jean-Pierre Wagner (DREAL), David Monnier (Onema)
- **Artois-Picardie** : Jean-Pierre Matron (Onema), Stéphane Jourdan (AEAP)
- **Seine-Normandie** : Arnaud Richard (Onema), Fabrice Martinet (AESN)
- **Bretagne** : Marie-Andrée Arago (Onema)
- **Loire** : Pierre Steinbach et Bénédicte Durozoi (Onema)
- **Garonne et Adour** : Francis Gayou (Onema)
- **Rhône Méditerranée et Corse** : Claude Putavy (DREAL)

1. Contexte

Le plan de gestion anguille (PGA) de la France a été adopté par la Commission Européenne le 15 février 2010. Il répond aux exigences du règlement européen 1100/2007 imposant à chaque Etat membre de connaître la biomasse d'anguilles argentées s'échappant du territoire national.

Pour répondre à cette demande de l'Europe, la France, dans son plan de gestion de l'anguille, propose notamment deux outils de suivi :

- Les rivières index, qui permettent d'évaluer le recrutement (civelle et/ou anguillette) et la dévalaison (stade anguille argentée).
- Les réseaux spécifiques anguille qui viennent en complément du RCS pour estimer la biomasse d'anguille jaune en place.

L'objectif de ces deux journées était l'occasion de faire le point sur la mise en place de ces outils au niveau de chaque « unité de gestion anguille » et de définir le calendrier à venir.

2. Mise en place des rivières index dans chaque UGA

2.1. Artois-Picardie

2.1.1. La Somme

Une station de contrôle située au niveau d'Abbeville, dont l'instrumentation a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre de la fédération de pêche de la Somme, a permis de suivre la montaison en 1999 et 2000 (A noter un problème de piégeage partiel lors des marées de fort coefficient). Une réhabilitation du site en collaboration avec la FDAAPPMA 80 et le Conseil Général de la Somme, permettra de répondre aux attentes concernant les rivières index. Une difficulté pourrait apparaître puisque la gestion du barrage est en cours de révision et un arasement serait éventuellement envisagé.

Pour suivre la dévalaison, les acteurs locaux envisagent, d'ici fin 2010, de restaurer le dispositif de piégeage existant, au niveau d'Eclusier-de-Vaux et de Clery-sur-Somme. Vu la distance par rapport au dispositif de suivi de montaison, cette solution n'est pas optimale mais permettra de disposer d'informations dans l'optique de la première phase de monitoring. Dans le même temps, une réflexion doit être engagée pour compléter les données obtenues à partir d'opérations ciblées de capture-marquage-recapture en utilisant ces sites pour le marquage et un site de recapture en aval du bassin par exemple.

2.1.2. L'Authie

L'Authie est la deuxième rivière index proposée dans le cadre du plan de gestion anguille français. L'aménagement d'une station de vidéo-comptage était envisagée au niveau d'un barrage infranchissable sur la commune de Douriez répondant à l'objectif des rivières index. Compte-tenu de difficultés techniques, administratives et foncières, la situation reste bloquée et aucune évolution n'est prévue avant 2012.

→ Pour la rivière index Somme, la situation est satisfaisante pour la montaison. En ce qui concerne la dévalaison, la situation trop en amont du site pose un problème d'optimisation du suivi. Pour l'Authie, il convient de ne pas considérer ce fleuve comme pertinent dans l'optique d'un suivi « fleuve index », en l'état actuel et au moins pendant cette première phase de monitoring.

2.2. Seine-Normandie

La station d'Eu sur la Bresle sous maîtrise d'ouvrage de l'ONEMA est directement opérationnelle pour le suivi à la montaison et à la dévalaison.

→ En Seine-Normandie le site de la Bresle est tout de suite opérationnel à condition que les moyens financiers et humains soient apportés pour assurer un suivi lors des migrations d'anguille.

2.3. Bretagne

Deux stations de contrôle sont en place sur le Frémur : la première à Pont es Omnès piège à la montaison et à la dévalaison, la deuxième à Bois Joli ne suit que la montaison.

Ces deux stations fonctionnent depuis 1995 avec un suivi réalisé par Fish Pass depuis la mise en service de ces dispositifs de contrôle.

La modification de gestion du barrage de Bois Joli pourrait remettre en cause le choix de ce cours d'eau comme rivière index. L'augmentation des prélèvements au niveau de Bois Joli, qui réserverait un débit de 30 l/s sans déversement empêcherait toute dévalaison d'anguilles argentées. Les mesures compensatoires en lien avec cette évolution de gestion entraîneraient l'arasement de Pont es Omnès. L'autre difficulté à laquelle se confronte le maître d'ouvrage (Bretagne Grand Migrateur) est la récupération des données brutes centralisées par le maître d'œuvre Fish Pass. Un accord devrait être trouvé en 2010 pour résoudre ce problème. Si ce point n'est pas résolu, une autre solution devra être trouvée (autre MOE, autre site)

Le barrage d'Arzal situé sur la Vilaine semble être une solution intéressante pour le suivi des anguilles en montaison et en dévalaison. Le site possède déjà un dispositif de suivi opérationnel et régulier géré par l'IAV (institution d'aménagement de la Vilaine) pour la montée. Un suivi par capteurs soniques est à l'étude pour la dévalaison.

→ En Bretagne, le problème de gestion du barrage de Bois Joli et de récolte des données de Fish Pass rend très incertaine la pérennité du suivi pour la rivière index Frémur dans cette région. C'est pourquoi, il a été décidé d'assurer un suivi complémentaire sur la Vilaine au niveau d'Arzal.

2.4. Loire

La Sèvre Niortaise est la rivière index proposée pour l'UGA Loire. La réhabilitation des dispositifs présents sur ce bassin permettrait de suivre la montaison et l'avalaison.

En montaison c'est la passe piège des Enfreneaux qui permet le suivi. Elle sera éventuellement complétée une partie de l'année, par des passes pièges situées dans le marais permettant de connaître la progression sur les axes de migration.

Quant au flux d'avalaison, une étude de faisabilité permettra de déterminer si le réarmement de deux pêcheries situées au niveau de Niort, à l'amont du marais, constitue une bonne option pour le suivi. Actuellement, une pression de police s'exerce sur ces pêcheries pour les démanteler, il faudra donc se positionner rapidement pour sauvegarder ces structures et les réarmer en vue de suivre la dévalaison.

En ce qui concerne l'aval du marais, les sites d'Enfreneaux et de Brault sont à l'étude mais la faisabilité semble incertaine et le piégeage ne serait que partiel.

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin devrait pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage sur ces sites.

→ Pour l'évaluation de la montaison des progrès restent à réaliser pour avoir une estimation plus complète du flux. Le suivi de la dévalaison ne sera pas opérationnel de suite et il s'y ajoute une incertitude pour le site des Enfreneaux. Il faudra donc évaluer rapidement la faisabilité de chacune des deux solutions pour se positionner rapidement.

2.5. Garonne

Sur la Dronne, la mise en service d'un piégeage sur la station de Montfourat, déjà équipée d'un vidéo-comptage depuis 2009, permettra le suivi de la montaison.

Au niveau de Montfourat et plus en amont un suivi d'avalaison sera mis en place sur quelques anciennes pêcheries d'avalaison pendant les cinq mois de migration. Elles permettront d'évaluer la dévalaison des anguilles argentées par capture-marquage-recapture.

Les opérateurs pressentis seraient la FDAAPPMA 24 et 33, MIGADO.

→ Le site de Montfourat répond tout à fait à la demande pour le suivi de montaison et de dévalaison. Le suivi par capture-marquage-recapture permettra d'avoir une bonne estimation de l'efficacité du piège d'avalaison à Montfourat.

2.6. Adour

L'installation en 2011 d'une station de contrôle sur le dispositif de franchissement du courant de Soustons répondra à l'évaluation de la montaison des anguilles sur le bassin.

Pour la dévalaison, la remise en état de la pêcherie au filet située en aval de l'étang de Soustons permettra de débiter le suivi à l'hiver 2010-2011.

Pour évaluer le stock en place un suivi par nasse durant 5 mois sera réalisé sur l'étang de Soustons.

Les opérateurs pressentis seraient la FDAAPPMA 40, MIGRADOUR et les opérateurs des pêcheries.

→ L'installation de la station de contrôle répondra au suivi pour la montaison. Pour la dévalaison, la mise en place du dispositif est envisageable sans difficulté.

2.7. Rhône-Méditerranée

En Rhône Méditerranée plusieurs dispositifs sont déjà existants.

Pour les passes pièges de suivi de montaison :

- Sur le bas-Rhône, à Beaucaire et Vallabrègues. Dans le cadre de ce suivi il est important de noter que les passages par les écluses ne sont pas évalués.
- Sur la Durance depuis quelques années au niveau de Mallemort
- Sur Vaccarès et marais d'eau douce du Vigueirat

Des études expérimentales sont également menées entre la FDAAPPMA 60 et l'ONEMA pour évaluer la montaison des civelles et des anguillettes sur les cours d'eau côtiers.

Au niveau des lagunes, des sites « ateliers » (Canet, Bages Sigeon et étang de l'Or) sont suivis pour apporter des informations sur le recrutement, l'échappement, la pêcherie et les caractéristiques de ces populations. Au final, ces suivis permettent l'alimentation d'un modèle de dynamique de population « Camargue » pour estimer l'échappement. Malgré tout, ce modèle ne répond pas précisément au concept de rivière index pour évaluer l'échappement (il est important d'obtenir les données brutes pour la validation du modèle EDA)

A court terme, les sites de l'usine écluse de Beaucaire sur l'axe principal du Rhône, du barrage anti-sel de Fleury sur l'Aude et des Etangs du Vaccarès devront permettre de répondre aux exigences des rivières et lagunes index pour l'évaluation du recrutement. Des dispositifs complémentaires devront être étudiés pour répondre au mieux aux exigences des suivis d'avalaison.

A moyen ou long terme, d'autres sites pourront être proposés dans le cadre des rivières et lagunes index.

Plusieurs MOE sont déjà définis. Le suivi des passes pièges et de certaines études se font actuellement par MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée). Pour l'étang de l'Or et les étangs de Vaccarès et du

Prévost (Modèle « Camargue ») ce sont respectivement le CEPRALMAR et la Tour du Valat qui en assurent la maîtrise d'œuvre.

Le financement (plan Rhône et montage de dossier de financement par MRM) amène quelques incertitudes quant à leur pérennité (demande de financement à renouveler tous les ans).

→ Des actions sont engagées pour les suivis de montaison, quelques précisions permettront de d'arriver à un outil opérationnel. Un travail important reste à réaliser pour pouvoir évaluer le flux d'avalaison (le modèle CAMARGUE ne répondant pas aux objectifs)

2.8. Corse

En Corse le Golo serait la rivière index retenue pour cette UGA. Des pêches sont réalisées sur la lagune de Viduglia. Elles permettraient éventuellement d'y appliquer le modèle « Camargue ».

→ D'une façon générale les projets concernant le suivi des échappements et recrutements ne sont pas très avancés, un travail important reste à réaliser.

2.9. Rhin

Sur le Rhin, le seul dispositif qui pourrait intervenir dans le cadre des rivières index se trouve à Gamsheim, où un suivi de la montaison dans le cadre des rivières index est effectivement prévu (Actuellement, EDF ne prévoient pas de suivre la dévalaison sur ce site).

En ce qui concerne la dévalaison, une piste possible serait d'effectuer un suivi sur le dispositif de dévalaison qui sera aménagé sur le site de Kembs au niveau de la nouvelle microcentrale prévue pour turbiner l'augmentation de débit réservé dans le Vieux-Rhin.

Des stations installées sur le Rhin, avec un système NEDAP, permettront également de suivre une partie du flux migratoire.

L'opérateur devant assurer le suivi, devrait être l'association Saumon Rhin.

Pour la Moselle, aucun dispositif n'est installé sur le bassin (blocage du côté des Allemands pour équiper leurs usines hydroélectriques). Une amélioration de cette situation sera étudiée d'ici fin 2012 lors de la mise aux normes du site d'Argancy dans le cadre de l'application du cahier des charges de régularisation de la concession.

→ L'évaluation de la montaison à Gamsheim ne semble pas poser de problème particulier. Une solution est à étudier pour le site de Kembs pour estimer de manière précise l'avalaison en estimant la totalité du flux de migration.

2.10. Meuse

Au niveau de la Meuse, Voies Navigables de France envisage de reconstruire, d'ici 2020/2022, l'ensemble des barrages jusqu'à la frontière belge. Deux stations de contrôle seront alors prévues, dont une sur la Semois.

→ Le suivi prévu dans le cadre des rivières index ne peut être opérationnel tout de suite. Une autre solution devra être envisagée pour répondre à la demande.

3. Mise en place des réseaux spécifiques anguilles

3.1. Artois-Picardie

Aucun réseau anguille n'avait été défini dans le PGA. Néanmoins, et grâce à la motivation des opérateurs dans le bassin, d'ici 2012 et selon le dispositif mis en œuvre, c'est l'ensemble des cours d'eau de la zone d'action prioritaires (ZAP) qui sera prospecté, soit 62 stations de pêches prospectées :

- Wimereux, Canche et Authie (20 points)
- Wateringue et Yser (26 points)
- Somme (16 points)

L'IPA « anguilles » sera utilisé en complément des pêches RCS et RCO.

Les 3 fédérations de pêche sont pressenties pour assurer la maîtrise d'œuvre sur les 3 départements correspondants. Un financement est prévu pour 3 ans sur la base de 35 000 € par ans (soit 105 000 €), financé à 70 % par l'agence de l'eau Artois Picardie.

→ L'intercalibration entre la densité et les indices d'abondance devra être réglé pour répondre aux exigences des réseaux spécifiques anguille.

3.2. Seine-Normandie

En Seine Normandie l'emplacement des stations reste à définir. Il est d'ores et déjà prévu une dizaine de stations sur la Bresle et une vingtaine sur quatre des bassins de la ZAP (Andelle, Risle, Orne et Vire).

Il est prévu d'utiliser le protocole d'indice d'abondance anguille déployé en Bretagne par Bretagne Grands Migrateurs. Une rotation triennale pour étaler le suivi est également envisagée.

La maîtrise d'œuvre pourrait être assurée par SEINORMIGR et les fédérations de pêche locales, mais un problème de compétence est à prévoir.

→ Pour les réseaux spécifiques anguille, aucun site n'est actuellement clairement défini. La prochaine étape vise à préciser rapidement les sites qui devront être suivis et le ou les partenaires qui prendront en charge la maîtrise d'œuvre. Une intercalibration entre la densité et les indices d'abondance est à prévoir.

3.3. Bretagne

Le réseau de suivi spécifique anguille devrait se trouver sur deux sites : le Frémur (30 points) et la Vilaine (19 points).

Pour le Frémur, un suivi est réalisé depuis 1995. Le suivi se fait selon le principe d'un seul passage (depuis 2006) avec un point de sonde tous les 3 mètres pendant 30 secondes.

Le financement se fait grâce à un Contrat Plan Etat Région, à 80 %. En 2010, l'association Bretagne Grands Migrateurs (BGM) a demandé un financement de 100 %, soit 50 000 €.

Pour la Vilaine, les 19 stations de pêche sont pêchées tous les 2 ans. Le tronçon sondé est isolé à chaque extrémités, le suivi se fait ensuite en échantillonnant des points de 3 m² par épuisement (minimum 30 s par point). 2 à 3 passages sont réalisés pour pêcher la totalité des anguilles.

La maîtrise d'ouvrage est actuellement assurée par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), et jusqu'en 2009 la maîtrise d'œuvre était à la charge des services départementaux de l'ONEMA (35 et 56). Il est important pour pérenniser cette action en 2010 de trouver l'opérateur qui pourra prendre en charge ce suivi.

Le coût de ces opérations s'élève à 40 000 €, financé dans le cadre d'un Contrat de Plan Etat-Région (50 % agence de l'eau, 30 % conseil régional et 20 % de fonds propres IAV).

→ Les stations des réseaux spécifiques anguille pour la Bretagne sont déjà opérationnelles, depuis plusieurs années pour certaines. Pour le Frémur, le nombre de stations semble tout de même très élevé par rapport à la longueur de ce cours d'eau (30 stations pour un cours d'eau de 21 km contre 19 stations pour les 218 km de la Vilaine). Il conviendrait de revoir ce nombre de stations à la baisse ou de n'en retenir qu'une partie pour assurer un suivi cohérent.

3.4. Loire

Les stations de pêche spécifiques anguille dans le Marais Poitevin existent depuis 2001. 18 stations, pêchées tous les 2 ans sont actuellement prévues. A terme, ce sont 27 stations qui devront être suivies tous les 3 ans.

La méthode utilisée consiste à barrer le cours d'eau en amont et en aval à l'aide de filets barrage. Ensuite, un transect est réalisé tous les 3 m sur lequel 3 points sont pêchés. La pêche se fait en 2 passages minimum ce qui correspond à environ une demi-journée par station avec 5 agents.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et la maîtrise d'œuvre est à la charge de l'ONEMA pour 2010. Pour les années suivantes la MOE devrait être externalisée.

Le montant de ces opérations s'élève à 18 000 € par an.

Une question est soulevée quant à la dégradation de la signification des résultats de ces pêches avec les repeuplements prévus dans le cadre du plan de gestion anguille.

→ L'intercalibration entre la densité et les indices d'abondance devra être réglé pour répondre aux exigences des réseaux spécifiques anguille.

3.5. Garonne

65 stations sont prévues pour cette UGA. Elles se répartissent entre le bassin d'Arcachon (16), la Garonne (21) et la Dordogne (28) (et 20 en Charente). Les stations sont dans la mesure du possible sélectionnées sur des cours d'eau indemnes de repeuplement et où il existe des données historiques.

MIGRADOUR, et les fédérations de pêche 47, 24 et 33 sont pressenties pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces sites.

Les 75 000 / 95 000 € (avec ou sans Charente) prévue dans le cadre de ce suivi sont financés en partie avec un fond FEDER (agence de l'eau 50 %, Etat 30 %) et 20 % d'autofinancement.

→ **Les difficultés rencontrées sont de deux types :**

- ***l'intercalibration entre les données de densité et d'indice d'abondance.***
- ***la Maîtrise d'ouvrage n'est pas encore totalement engagée sur le projet.***

3.6. Adour

Une soixantaine de stations sont réparties entre les côtiers basques (10), les côtiers landais (23), l'Adour et la Nive (28).

Les stations retenues doivent se situer à moins de 200 km de la mer. Comme pour la Garonne, elles possèdent de préférence des références historiques et sont indemnes de repeuplement. Il faut noter que certaines de ces stations pourront se retrouver en amont d'un ouvrage ZAP.

Le choix des opérateurs s'est tourné vers MIGRADOUR, la FDAAPPMA du 64 et du 40.

→ ***La mise en place du réseau dépend fortement de l'implication de MIGRADOUR.***

3.7. RMC

Aucun réseau n'est prévu dans le PGA mais une réflexion peut être mise en place sur la faisabilité d'un réseau de ce type.





3.8. Rhin Meuse

Aucun réseau n'est prévu dans le PGA mais une réflexion devrait être mise en place sur la faisabilité d'un réseau de ce type.

4. Tableau d'avancement synthétique

Le tableau suivant présente la synthèse de l'avancement dans chaque bassin à la suite des présentations du 8 avril.

UGA	Rivière index		réseau anguille
	montaison	dévalaison	
Rhin	Rhin (Gambenheim)	Rhin (Kembs, partiel)	/
Meuse	Meuse (VNF 2020/2022)	Meuse (VNF 2020/2022)	/
Artois-Picardie	Somme (Abbeville)	Somme (anguillière Somme)	- Wimereux, Canche, Authie - Watteringue, Yser (26) - Somme (16)
Seine-Normandie	Bresle (Eu)	Bresle (Beauchamps)	Normandie (20) Bresle (10)
Bretagne	Frémur (Pont es Omnes ; Bois Joli)	Frémur (Pont es Omnes)	- Frémur (30) - Vilaine (19)
Loire	Sèvre Niortaise (Enfreneaux)	Sèvre Niortaise (Niort ; possibilité Enfreneaux)	marais poitevin (27)
Garonne	Dronne (Montfourat)	Dronne (2-3 moulins en amont)	Arcachon (16) Garonne (21) Dordogne (28)
Adour	Possibilité Souston	Souston	Basque (10) Lande (23) Adour (28)
Rhone Méditerranée	Rhône Aude Vaccarès	Rhône Aude Vaccarès	/
Corse	Golo Biguglia	Golo Lagune X	/

- | | | | |
|--|---|--|--|
|  | Projet bien engagé, pas de problème notable |  | Projet présentant des difficultés majeures |
|  | Projet présentant des difficultés mineures |  | Rien n'est fait |

5. Questions

Qu'est-ce qu'une rivière index ?

C'est une rivière sur laquelle on est capable d'évaluer quantitativement et de façon complète, la montaison et la dévalaison, si possible sur le même site, et si possible avec de l'historique.

- Que faut-il savoir en plus ? l'objectif est d'obtenir la relation recrutement-production.
- Faut-il hiérarchiser les critères ? La dévalaison est plus importante que la montée, car il est toujours possible d'établir une relation stock en place-production.

Qu'est-ce qu'un réseau spécifique anguille ?

Ces réseaux viennent en complément des réseaux RCS pour apporter, directement ou indirectement, des données quantitatives spécifiques sur l'anguille jaune. Ces réseaux doivent se placer préférentiellement sur les zones aval du bassin et/ou sur les rivières index déjà définies.

Pour plus d'information se référer au compte rendu de réunion du 17 mars 2009.

- Lorsque des milieux profonds sont intégrés dans le réseau (exemple de l'Adour), faut-il les prospecter en utilisant une méthode identique au RCS, mais en ne capturant que l'anguille ? Oui, mais il faut préciser les conditions de l'adaptation : on cible l'anguille et on adapte le temps de pêche.
Des projets de R&D seront lancés pour la prospection des milieux profonds.
- Pour les milieux prospectables à pied, et pour être cohérent avec le fait que les réseaux anguilles doivent avoir un statut cohérent avec celui des autres réseaux DCE, il faut

impérativement écrire le protocole dans un souci de qualité et de telle sorte qu'il soit applicable par des prestataires.

- Les réseaux doivent être dans la mesure du possible installés sur des sites indemnes de repeuplement avec une garantie de pérennité sur ce sujet.

Le monitoring concerne trois organismes différents, à qui revient le rôle de gouvernance ?

C'est le Secrétariat Technique de Bassin qui doit définir les modalités de production de données. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du Schéma National des Données sur l'Eau et doit en suivre les lignes directrices.

Les décisions à soumettre au STB pourront être préparées et validées au préalable au sein du COGEPOMI. La validation par le STB des actions prévues dans la cadre du monitoring permettra d'y apporter une légitimité et de faciliter l'apport de financements.

Quels sont les financements ?

Les sommes demandées pour engager les actions au titre du monitoring anguille ne sont pas très importantes. Il est donc souhaitable que le financement de ces programmes provienne de l'agence de l'eau à 100% et soit pérennisé pour apporter une visibilité aux porteurs de projet.

Si cela se révélait possible, il est important de noter l'obligation pour l'agence de l'eau de passer un appel d'offre auprès des bureaux d'études.

Les possibilités de financement via un fond FEDER sont également à étudier.

Quelles sont les données récoltées ?

Un dictionnaire des données et un protocole de recueil des données seront proposés.

Quels sont les méthodes de suivi utilisées ?

Pour les pêches spécifiques anguilles :

Pour les milieux prospectables à pied il sera nécessaire d'écrire le protocole pour le fournir aux prestataires susceptibles de faire ces pêches sur la base des protocoles de pêches « complètes » définis dans le RCS.

Pour les milieux profonds, il est proposé de se baser sur le protocole RCS en y apportant quelques modifications mineures (point de 30 s. minimum jusqu'à épuisement) avec un objectif monospécifique anguille. Il est signalé que les résultats obtenus ne permettent pas d'obtenir des valeurs de densité injectées dans le modèle EDA en l'état actuel des connaissances et en attente des résultats de Recherche / Développement en cours, le travail devra donc se poursuivre pour répondre à ce besoin.

En parallèle de ces protocoles, un exercice d'intercalibration entre les indices d'abondance et les densités sera prévu en 2011. Les modalités de cet exercice restent à définir.

Un guide de prospection en fonction des différents milieux (quelle méthode...) sera fourni pour fin 2010 début 2011. Il permettra notamment de préciser les zones à prospecter (interrogation sur la zone de balancement des marées).

Pour l'organisation des pêches une partie des stations pourra être prospectée tous les trois ans et une seconde partie devra être suivie tous les ans.

Pour les rivières index :

Un protocole de suivi des stations de contrôle des migrations devra être fourni aux opérateurs.

Pour les marquages-recaptures :

Un guide méthodologique sera initié en 2010. Il fera le bilan des méthodes de mesure de l'efficacité du piégeage par marquage recapture et apportera quelques propositions sur la base de l'existant.

Quels sont les outils de bancarisation ?

Pour les données d'indice d'abondance, l'outil WAMA devrait répondre à la demande.

Pour les données des rivières index, c'est l'outil STACOMI qui sera finalisé en 2011 qui pourra être utilisé.

Quels sont les opérateurs ?

L'ONEMA pourra être opérateur seulement s'il existe une plus value à ce qu'il le soit.

Dans les autres cas, les partenaires connus (association migrateur, fédération de pêche...) pourront être sollicités.

6. Etapas du monitoring

Les points suivants donnent une idée des différentes étapes à réaliser pour évaluer la biomasse d'anguilles argentées et pour fournir les éléments nécessaires au rapportage prévu en juin 2012. Les points en rouge concernent la mise en place de protocoles essentiels pour réaliser le suivi des populations d'anguille.

1. Fixation des objectifs et publication du PGA. (adoption du PGA le 15 février 2010)
2. Coordination au niveau du bassin par les STB (DEB, ONEMA, groupe de coordination interbassin GCIB)
3. Elaboration du modèle de données et des formats d'échange
Détermination des protocoles (RCS V1), (réseaux anguille V0), (STACOMI V0) courant 2010
4. Détermination des réseaux et des sites
5. Définition d'un cahier des charges (définition des réseaux et sites de suivi, partenaires techniques, financement, méthodes de suivi, protocole...)
6. Mise en place des plans de financement et détermination des opérateurs
→ Deux solutions :
 - Financement à 100% et réalisation par les opérateurs locaux
 - Appel d'offre avec externalisation

Une attention particulière devra être apportée à la bonne forme juridique des interventions (action en régie d'un établissement public ou d'une collectivité, convention, marché,...)

Modèle de marquage V0 courant 2010.

7. Programmation des actions à engager, réalisée par la MOA
8. Formation et accompagnement des opérateurs
9. Acquisition des données par l'opérateur
 - a. RCS : printemps automne
 - b. Réseau anguille : été (automne)
 - c. Rivières index : printemps automne hiver
10. Saisie des données par l'opérateur
11. Validation métier (ONEMA et partenaires)
12. Validation technique (par l'opérateur : spécifier dans le cahier des charges)

13. collecte des données (au niveau de chaque UGA, au niveau national)

Synthèse des méthodes « grand milieu » courant 2010 + test méthode « grand milieu » en 2011

14. Les données 2010 du RCS, des réseaux spécifiques anguille et des rivières index permettront d'alimenter le modèle EDA

Valorisation des données :

→ Modélisation de la production d'anguille argentée (ONEMA-Cemagref-IAV) dans le cadre du projet européen POSE → fin prévu octobre-novembre 2011

→ Au niveau de chaque UGA

→ Au niveau national

15. Rapportage le 30 juin 2012

Tableau récapitulatif :

	2010				2011				2012				pilote	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
PGA (adoption)	■													MEEDDM/MAP
Coordination au niveau des STB		■	■											STB
Modèle de données et formats d'échange		■	■	■										ONEMA DG
<i>Détermination des protocoles</i>			■	■	■									ONEMA DG
Détermination des réseaux et des sites		■	■	■										STB
Définition d'un cahier des charges monitoring			■	■	■									STB
Détermination des financements et des opérateurs			■	■	■									STB
<i>Méthodes de marquage</i>			■	■	■									ONEMA DG
Programmation des actions (MOA)			■	■	■									MOA
Formation et accompagnement des opérateurs			■	■	■	■								STB
Acquisition et saisie des données			■*	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	MOE
Validation métier				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	ONEMA DiR
Validation technique						■	■	■	■	■	■	■	■	MOA ?
Mise en place de structure de rapportage					■	■	■	■	■	■	■	■	■	ONEMA DG
Collecte des données (par UGA et au niveau national)					■	■	■	■	■	■	■	■	■	ONEMA DiR / ONEMA DG
<i>Synthèse des méthodes grand milieu + test</i>				■	■	■	■	■						ONEMA DG
Validation du modèle EDA					■	■	■	■	■	■	■	■	■	ONEMA DG
Rapportage 30 juin 2012						■	■	■	■	■	■	■	■	ONEMA DG

■ Données en cours d'acquisition

7. Autres éléments

L'ouverture d'un compte sur le site réseau (<http://www.reseau.eaufrance.fr/>) pour chacun des partenaires du monitoring est prévue dans les prochaines semaines. Ce site permettra d'héberger les documents d'information et de travail nécessaires à l'avancement du projet monitoring.

La prochaine réunion est prévue le 17 novembre 2010